



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 411-2017 modifiant le règlement de construction numéro 343-2014 et par le projet de Règlement numéro 412-2017 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2017, le conseil de la Ville a adopté les projets de règlements suivants :

- Le Règlement numéro **411-2017** modifiant le règlement de construction numéro 343-2014;
- Le Règlement numéro **412-2017** modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 411-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 343-2014

Le projet de Règlement numéro **411-2017** modifiant le règlement de construction numéro 343-2014 a pour objet, notamment, d'ajouter des articles relatifs à l'entretien des bâtiments et de modifier les articles relatifs au bâtiment barricadé, à l'entretien extérieur et à l'entretien des ouvertures.

Zones visées par le projet de règlement :

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 412-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2014 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le projet de Règlement numéro 412-2017 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats a pour objet, notamment, d'ajouter une tarification pour l'obtention d'un permis d'exploitation d'un commerce de prêteur sur gages, de regrattier ou de recycleur.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le **8 mai 2017, à 18 :30**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne désignée par lui expliquera ces projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée situé au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Saint-Tite
Ce 10 avril 2017

Me Julie Marchand
Greffière